



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

FICHE REPUBLIQUE DE COREE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

La Corée compte 433 établissements d'enseignement supérieur (y compris les cyber-universités), dont 227 universités (48 publiques et 179 privées), 163 collèges universitaires équivalents des IUT (9 publiques et 154 privées), et 43 écoles supérieures. Il existe également quelques établissements spécialisés régis par d'autres ministères que le ministère de l'Éducation (MOE), comme la Korea National Police University (sous la tutelle du ministère de l'administration publique et de la sécurité), ou encore les Korea Military Academy, Korea Naval Academy, Korean Air Force Academy, et Armed Forces Nursing Academy (sous la tutelle du ministère de la Défense).

En 2013, la Corée du Sud comptait **3,7 millions d'étudiants** dont 1,5 million de femmes (42%) et plus de 86 600 enseignants-chercheurs, dont 20 018 femmes (23%).

La Corée accueille désormais de plus en plus d'étudiants étrangers, principalement originaires des autres pays d'Asie. On compte 85 923 étudiants étrangers en 2013, dont 818 Français, contre 63 952 en 2008, dont 213 français¹

a) Nature des liens avec les administrations : fédérales, régionales, locales

En Corée, les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas rattachés à un rectorat. Les ministères ou les institutions gouvernementales de rattachement des établissements d'enseignement supérieur sont les seuls et uniques organismes de tutelles. Quelques établissements sont régis par les autorités locales : l'université municipale de Séoul et 8 collèges universitaires de province. Les ministères sont les seules institutions compétentes pour le contrôle de la gestion et de l'application de la politique éducative, même si les établissements d'enseignement supérieur disposent de leurs propres associations de coordination et de coopération.

L'association des présidents d'université, appelée « Korea Council for University Education (KCUE) », regroupe toutes les universités coréennes publiques et privées. Ce conseil est placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation (MOE). Les présidents de la conférence des présidents d'universités publiques et de la conférence des présidents d'universités privées sont élus au sein de l'assemblée plénière de la KCUE. Le président de la KCUE est élu pour un mandat d'un an non-reconductible. Il existe aussi une association des présidents des universités privées «Korean Association of Private University Presidents» (KPU).

b) Organisation au niveau de l'université ou d'un établissement d'enseignement supérieur

Le président d'université, élu par l'assemblée des professeurs, est assisté par des commissions. Il exerce un pouvoir de décision au sein de l'administration. Il définit la stratégie de développement de

¹ Source : Ministère de l'Éducation, Korea Educational Development Institute (KEDI), Center for Education Statistics (<http://kess.kedi.re.kr>)

l'université et joue un rôle crucial dans la recherche de financements extérieurs. Les universités publiques élisent leur président tous les quatre ans au suffrage direct des professeurs, alors que dans les universités privées, le rôle du Conseil d'Administration est décisif même en cas de suffrage direct. Le MOE, institution de contrôle, sanctionne les établissements en cas d'anomalies administratives avérées en leur assignant un président nommé par lui. Une réforme des modalités d'élection des présidents d'universités nationales est actuellement à l'étude.

Divers niveaux de hiérarchie et d'organisation existent au sein de la structure de l'administration universitaire selon le type d'établissement. Ils comptent généralement plusieurs vice-présidents, dont le nombre varie selon les établissements. Ces vice-présidents couvrent les principales directions administratives telles que le bureau de la scolarité, la direction des relations internationales (DRI), la direction centrale, le service de la recherche, la direction du partenariat technologique université-industries, le service des étudiants, le service du recrutement et autres administrations. Dans les universités privées, la présidence est placée sous le contrôle du président du conseil d'administration de la fondation de l'université.

c) Place de la recherche

La recherche constitue une source de financement importante pour les établissements d'enseignement supérieur coréens. Elle est effectuée sous la direction de centres de recherche rattachés aux universités, mais les projets sont souvent montés en fonction des subventions de l'État et des grands groupes industriels coréens. L'État finance les établissements par appels d'offre lancés sur les thèmes de priorité nationale. Les projets scientifiques et technologiques visent à améliorer la compétitivité du pays au niveau mondial. Des laboratoires d'excellence, faisant appel aux meilleures compétences scientifiques internationales, ont aussi été lancés sous le label « World class ».

II- Organisation des études et enseignements dispensés

a) Disciplines et filières

Les universités délivrent des licences dans 35 domaines : sciences humaines, langue / littérature, gestion / économie, droit, sciences sociales, pédagogie, éducation préscolaire, éducation primaire, éducation secondaire, éducation spécialisée, architecture, génie civil / urbanisme, transport, mécanique / métallurgique, électrotechnique / électronique, ingénierie de la précision / génie énergétique, ingénierie des matières / ingénierie des matériaux, informatique / communication, industrie, génie chimique, ingénierie, agriculture / forêts / pêche, biologie / chimie / environnement, sciences domestiques, mathématique / physique / astronomie / géographie, médecine, études d'infirmière, médecine curative / études sanitaires, pharmacie, design, arts appliqués, chorégraphie / éducation physique, beaux-arts / arts plastiques, théâtre / filmologie, musique.

b) Cycles et années d'études ; diplômes délivrés

L'année universitaire se déroule en deux semestres, de mars à juin, et de septembre à décembre, séparés par deux périodes de congés en juillet-août et janvier-février.

Les diplômes délivrés à l'université sont la licence (4 ans), le master (2 ans) et le doctorat (3 ans). Avec un premier cycle de 4 ans, le programme LMD coréen se distingue du programme français. Les collèges universitaires délivrent quant à eux un diplôme équivalent à un BTS en 2 ou 3 ans.

Depuis février 2014, les étudiants provenant d'une université tierce ne peuvent faire valoir plus de la moitié des crédits nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans leur nouvelle université. Cette réglementation s'applique à l'ensemble des universités ou écoles coréennes ou étrangère dont l'étudiant est issu.

Seul le classement des universités indique la valeur du diplôme délivré par les facultés.

c) Modalités d'accès à l'enseignement supérieur

Le certificat de fin d'études secondaires, dit « JoleupJang », a peu de valeur. Il atteste simplement de la scolarisation de l'élève et ne donne pas accès à l'enseignement supérieur. Seule l'attestation d'entrée dans une université coréenne constitue la preuve que le candidat a réussi l'équivalent du baccalauréat français.

L'admission à l'université est extrêmement compétitive et une sélection s'opère en plus lors de l'admission en master et en doctorat.

En 2013, les modalités d'accès à l'enseignement supérieur en Corée du Sud s'effectuent de deux manières :

1. L'entrée sur concours national, dite « jeongsi »

Ce concours se déroule traditionnellement au début du mois de novembre. Il est appelé « sunnung » ou « CSAT », pour College Scholastic Aptitude Test. L'étudiant obtient une note qui lui permet de se porter directement candidat auprès des facultés des universités. Cette entrée par voie de concours dite « jeongsi » concerne un tiers des étudiants.

De plus en plus d'universités, parmi les plus prestigieuses, ne se contentent pas de ce résultat. Elles imposent aux candidats présélectionnés des épreuves supplémentaires spécifiques, organisées directement par leurs facultés : dissertation, entretien, présentation d'œuvres ou examen pratique.

2. L'entrée sur dossier, dite « sussi »

Nombre d'établissements présélectionnent leurs élèves indépendamment de la note du « sunnung » en examinant les dossiers avant la fin de la classe de terminale. Cette entrée sur dossier, dite « Sussi », concerne deux tiers des étudiants.

Il y a deux sessions de recrutement pendant la dernière année de lycée, la première au printemps et la seconde à l'automne. L'élève refusé à la première session peut représenter son dossier à l'automne. L'élève sélectionné par une faculté accepte ou refuse la sélection. Dès lors qu'il accepte, il perd le droit de se présenter au concours national d'entrée à l'université.

Les facultés coréennes sélectionnent leurs étudiants en toute autonomie et recrutent selon les deux modalités. Néanmoins certaines facultés, comme celle de médecine et de pharmacie, ne recrutent traditionnellement que sur la base des résultats au concours national, avec éventuellement quelques épreuves complémentaires. Pour toutes les facultés, le quota de recrutement est défini pour chaque discipline. Ceux-ci sont fixés par le ministère de tutelle. Il s'en suit une sélectivité très forte pour l'accès aux facultés des meilleures universités.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Les universités sont dotées de fonds importants pour financer leurs projets de recherche et de développement et disposent d'une grande autonomie. Elles sont souvent financées par des fondations rattachées à une entreprise. Ces fondations participent activement aux processus de décision. Ce côté entrepreneurial au sein de la direction facilite la mobilisation des moyens quand il est nécessaire d'investir pour le développement des projets, notamment de recherche scientifique, dont les résultats sont exploités par les entreprises à des fins industrielles et commerciales. Les moyens financiers des universités se sont ainsi accrus ces dernières années. Elles se sont adaptées pour répondre aux demandes de l'Etat, qui met en place un système de subventions par le biais d'appels d'offre, favorisant les projets répondant aux priorités nationales.

a) Classement

Depuis une dizaine d'années les universités font l'objet d'un classement par le quotidien Joongang. Figurant parmi l'un des trois principaux quotidiens coréens, il publie chaque année un palmarès des universités qui est très attendu².

En 2014, le classement des 20 premières universités coréennes s'établit comme suit :

- Pohang University of Science and Technology (POSTECH) (1),
- Korea Advanced Institute of Science and Technology (KAIST) (2),
- Sungkyunkwan University (3),
- Korea University (4),
- Seoul National University (5)
- Yonsei, University, Seoul Campus (6),
- Hanyang University, Seoul Campus (7),

² <http://article.joins.com>

- ChungAng University, Seoul Campus (8),
- Sogang University (9),
- Kyunghee University (9),
- Dongguk University, Seoul Campus (11),
- Ewha women's University (12),
- Konkuk University, Seoul Campus (13),
- Inha University (14),
- University of Seoul (14),
- Ajou University (16),
- Hanyang University, ERICA Campus (17),
- Pusan National University (18),
- Hankuk University of Foreign language (19),
- Seoul National University of Science and Technology (20),

Ce classement annuel est établi à partir de l'évaluation de 95 universités nationales, publiques et privées. La méthodologie d'évaluation des performances des universités repose sur quatre critères :

1. Recherche et publication des enseignants (100) ;
2. Environnement de l'éducation (90) ;
3. Notoriété, contribution à la société et promotion (60) ;
4. Ouverture internationale (50).

Chaque université est donc évaluée sur un total de 300 points. L'ouverture internationale est toujours un facteur important dans cette évaluation. De nombreux établissements imposent ainsi un minimum de cours qui doivent être dispensés uniquement en anglais³.

Parallèlement, le gouvernement anticipe la diminution du nombre d'étudiants liée à l'évolution démographique du pays. Ce plan, qui vise à la réduction de 10% des effectifs entrant à l'université sur 10 ans, conduit à une évaluation drastique des universités pour écarter les moins performantes.

b) Droits d'inscriptions⁴

En Corée, les droits de scolarité sont très élevés. Avec un coût moyen de 7300 dollars par an, la Corée se place au second rang des pays de l'OCDE, juste derrière les USA. Le gouvernement coréen commence à mettre en œuvre des mesures pour résoudre ce problème : augmentation du nombre de places réservées aux élèves issus de milieux défavorisés, soutien financier aux étudiants issus de familles modestes (bourses, droit d'inscription réduits) et baisse progressive des taux d'intérêt pour les prêts étudiants.

IV- Coopération internationale universitaire

La Corée est le 3^e pays pour la mobilité de ces étudiants dans le monde, avec plus de 123 700 étudiants à l'étranger en 2012, après la Chine (environ 694 000 étudiants à l'étranger) et l'Inde (environ 189 500 étudiants). Les étudiants coréens constituent le 3^e contingent d'étudiants asiatiques en France, après la Chine et le Vietnam⁵.

En 2013, la France se plaçait au 7^e rang des pays d'accueil pour les étudiants sud-coréens, derrière les États-Unis, la Chine, le Canada, le Japon, l'Australie et le Royaume Uni, dans un contexte global de diversification de la mobilité sortante coréenne vers de nouvelles destinations régionales comme la Chine. Selon les statistiques coréennes de 2013, le nombre d'étudiants accueillis en France (6 325) est supérieur à

³ <http://univ.joongang.co.kr/university/univReport.asp>

⁴ <http://kess.kedi.re.kr>

⁵ UNESCO Institute of Statistics, International student flow ([lien](#)).

l'Allemagne (au 9^e rang avec 5 222 étudiants). Toutefois, la France n'arrive qu'au 7^e rang, juste derrière la Nouvelle-Zélande (6 271 étudiants). Ces statistiques intègrent l'ensemble de la mobilité étudiante, formation diplômante, échange et stage, ce qui n'est pas le cas des statistiques UNESCO.

a) Relations avec la France

La forme de coopération universitaire la plus répandue est l'échange d'étudiants, principalement dans le domaine littéraire et linguistique, et celui des sciences économiques et de gestion. Les universités coréennes ont signé des accords-cadres qui privilégient le niveau de la licence, pour des échanges qui se déroulent généralement sur un ou deux semestres. Au niveau master, les échanges sont moins nombreux, particulièrement dans les domaines scientifiques. Les problèmes liés à la langue pourraient être un des facteurs déterminants.

En 2013, seulement 4% des étudiants coréens ont poursuivi des études en France dans une école d'ingénieurs. Les Grandes Écoles d'ingénieurs peinent à se faire connaître en Corée ; leur offre de formation correspond le plus souvent à un niveau master alors que les étudiants coréens aspirent à devenir docteur. Un effort pourrait être fait pour améliorer notre visibilité et attirer plus d'étudiants dans les filières scientifiques, en mettant en avant l'opportunité de compléter une formation master en école d'ingénieurs par une formation doctorale.

Les échanges de chercheurs s'organisent principalement dans le cadre du programme PHC STAR, lancé pour encourager le développement de projets communs entre chercheurs des deux pays.

Objectifs pour la France

L'ouverture à l'international des établissements coréens constitue une priorité nationale sur le plan politique et économique. Cette préoccupation se traduit par de nombreuses signatures d'accords-cadres entre les universités coréennes et les établissements français d'enseignement supérieur, même s'ils ne sont pas toujours suivis d'effet. Les étudiants coréens sont en effet très sélectifs, et attentifs au rang de l'établissement partenaire dans les classements mondiaux. Cette tendance est particulièrement marquée pour les écoles de commerce.

Il existe quelques double-diplômes au niveau master entre la France et la Corée. La cotutelle de doctorat reste encore peu développée en Corée, mais suscite de plus en plus l'intérêt des étudiants et des enseignants. Depuis la nouvelle réglementation coréenne, les étudiants peuvent valider des crédits obtenus dans une autre université dans la limite de la moitié de crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

La formation doctorale est le but ultime des meilleurs étudiants coréens, quel que soit l'excellence du diplôme obtenu au niveau master. L'offre française doit donc fidéliser les meilleurs étudiants reçus au sein de nos établissements d'excellence pour qu'ils puissent poursuivre par une formation doctorale en France et non à l'étranger.

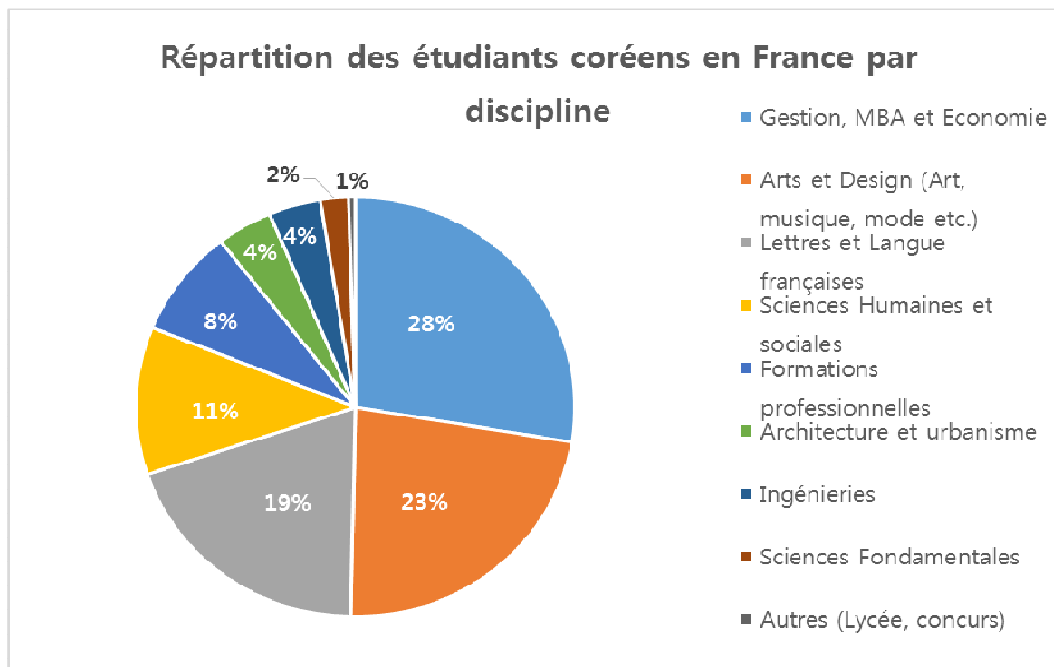
En 2013, on dénombrait 288 accords interuniversitaires impliquant 57 universités coréennes et 153 universités françaises. La même année, 2531 nouveaux étudiants sont partis de Corée pour la France⁶, dont 1057 étudiants dans le cadre d'accords académiques, ce qui représente une augmentation de 20% (+ 177 étudiants) par rapport à 2012.

Domaines

Les domaines de coopération et d'échanges sont divers : gestion, économie, sciences de l'ingénieur, langue française, sciences humaines et sociales, sciences naturelles, droit, beaux-arts et architecture. Les échanges sont particulièrement actifs dans le domaine des lettres, du français langue étrangère, des sciences politiques et du management, et des arts et du design.⁷

⁶ Source : service des visas du consulat de France en Corée.

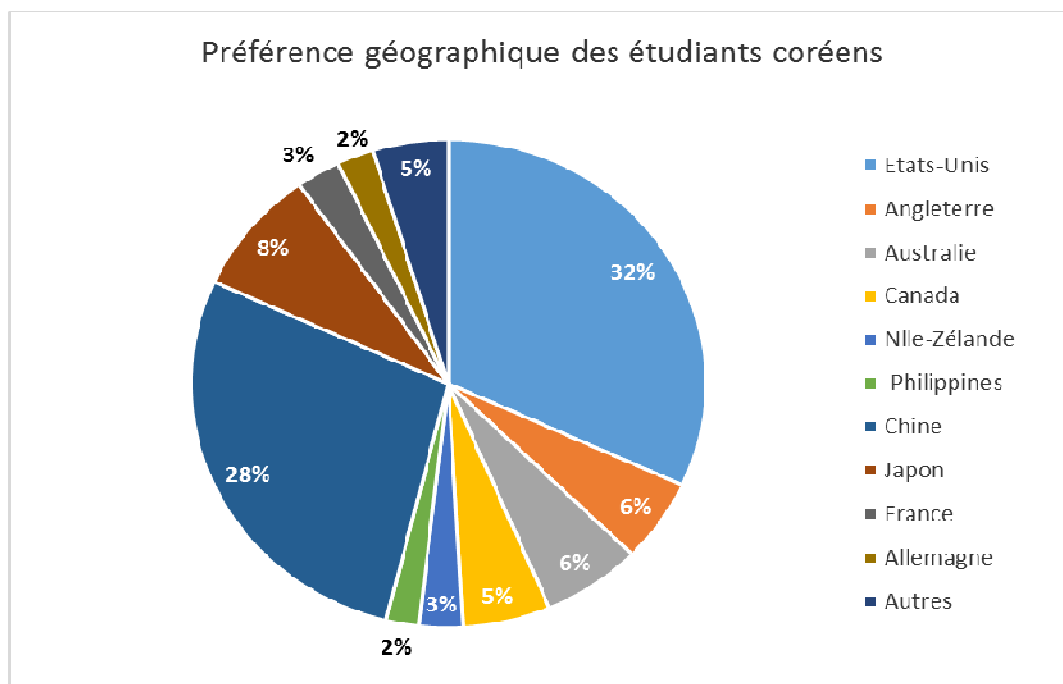
⁷ Source : Campus France.



b) Relations avec d'autres pays

L'ouverture à l'internationale est un facteur important pour l'évaluation du classement des meilleurs établissements coréens. Les universités coréennes ouvrent de plus en plus leurs portes à leurs homologues étrangers pour développer les échanges d'étudiants et de professeurs, les projets communs, les diplômes conjoints ou encore les doubles diplômes. Des accords académiques ont en premier lieu été signés avec des universités anglophones dans différents domaines : gestion, économie, langue, sciences humaines, ingénierie et arts. Les étudiants coréens sont attirés en priorité par les pays anglophones, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada, pour des formations diplômantes en langue ou pour des échanges sur un semestre. Ces pays concentrent 54% du total des échanges d'étudiants coréens en 2013.

Les échanges avec la Chine et le Japon sont très actifs du fait de la proximité géographique. Ils ont progressés très significativement ces dernières années, la Chine occupant la 2^e place en 2013. Les chiffres récents fournis par le ministère de l'éducation coréen montrent un recul de l'Allemagne en faveur de la Chine et du Canada.



V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-coréenne

De nombreuses universités coréennes souhaitent créer des échanges avec les établissements français mais elles se heurtent à l'obstacle de la langue. Cet obstacle est toutefois surmontable quand les établissements offrent aux étudiants une formation préalable. Un programme de formation de haut niveau permettant aux étudiants de rejoindre le marché du travail coréen sera aussi le bienvenu dans un pays où la recherche est orientée vers des fins industrielles.

Quinzième puissance économique mondiale pour son PIB et membre de l'OCDE, la Corée dispose d'un réseau d'universités d'excellent niveau. Celles-ci dispensent de nombreux cours en anglais et offrent des conditions d'accueil de qualité aux étudiants étrangers, tant au niveau de l'encadrement pédagogique que des équipements de ses laboratoires de recherche. Les universités coréennes ouvrent par ailleurs de plus en plus de postes pour des chercheurs et des enseignants étrangers, dans l'ensemble des disciplines.

Sur le plan de la coopération, la mise en place d'accords aux niveaux master et doctorat favorise la mobilité des étudiants français et coréens. L'organisation de programmes d'enseignement communs sur des thématiques partagées par tous revêt également un grand intérêt, plus particulièrement dans le cadre des universités d'été (*summer schools*), que les universités coréennes promeuvent de manière très agressive auprès de leurs partenaires. Il y a là des opportunités de coopération pour les établissements français qui peuvent bénéficier du décalage du calendrier universitaire.

VI- Contacts utiles

Ambassade de France en Corée

CPO Box 1808j

30, Hap-dong, Seodaemun-gu,

120-030 Séoul

Tél : (82 2) 31 49 43 00

Fax : (82 2) 31 49 43 10

www.ambafrance-kr.org

Institut Français de Corée du Sud

Service de Coopération et d'Action Culturelle

13^e Woori Bldg., (18^e pour l'IFCS)

42 Chilpae-ro, Jung-gu,

100-161 Séoul

Tél : (82 2) 317 85 00

Fax : (82 2) 773 44 46

www.france.or.kr

Ministère de l'Education (MOE)

55, Sejong-ro, Chongno-gu, Seoul, République de Corée

Tél : 82 2 6222 6060

Fax : 82 2 2100 6133

www.moe.go.kr

Center for Education Statistics, Korean Educational Development Institute (KEDI)

35, Baumeo-ro 1-gil, Seocho-gu, Seoul (Umyeon-dong), KOREA

Tél : 82 2 3460 0216

<http://cesi.kedi.re.kr/>

Ministère du Knowledge de l'Economie (MKE)

88, Chungang-dong, Kwachon, Kyonggi Prov., République de Corée

Tél : 82 2 2110 5291

www.mke.go.kr

Korean Council for University Education (KCUE)

25 Heonreung-ro, Seocho-gu, Séoul, République de Corée 137-748

Tél : 82 2 6393 5222

www.kcue.or.kr

Annexe 1 : Classement général des universités coréennes (Joongang Ilbo)

Classement général des 20 meilleures universités coréennes en 2014		
Rang	Université	Points (300/300)
1	Pohang University of Science and Technology (POSTECH)	239
2	Korea Advanced Institute for Science and Technology (KAIST)	232
3	Sungkyunkwan University (SKKU)	231
4	Korea University, Anam Seoul campus	228
5	Seoul National University (SNU)	223
6	Yonsei University	222
7	Hanyang University, Seoul campus	219
8	ChungAng University, Seoul campus	218
9	Kyunghee University	205
9	Sogang University	205
11	Dongguk University, Seoul campus	189
12	Université Féminine Ewha	187
13	Konkuk University, Seoul campus	179
14	University of Seoul	176
14	Inha University	176
16	Ajou University	175
17	Hanyang University, ERICA Ansan campus	172
18	Pusan National University	171
19	Hankuk university of foreign studies (HUFS)	168
20	Seoul National University of Science and Technology	166

Annexe 2 : organisation de l'enseignement supérieur coréen⁸

Type d'établissement	Catégorie	Diplômes délivrés	Nombre et statut public/privé	Remarques
Universités	<i>Universités (Généralistes)</i>	Licence, Master, Doctorat	188 (1 municipale, 32 nationales, et 155 privées)	Licence : 4 ans (<i>Médecine 6 ans</i>) Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
	<i>Universités de pédagogie</i>	Licence Master	10 (toutes publiques)	Licence : 4 ans Master : 2 ans
	<i>Universités industrielles</i>	Licence	2 (privées)	Licence : 4 ans
	<i>Université de technologie</i>	Licence	1 (privée)	Licence : 4 ans
	<i>Korea National Open University</i>	Licence	1 (publique)	Licence : 4 ans
	<i>Ecoles spécialisées</i>	Licence	4 (2 nationales et 2 privées) Y compris université nationale des arts (KNUA), école nationale des arts traditionnels (KNUCH)	Licence : 4 ans Master : 2 ou 3 ans
	<i>Université à distance</i>	Licence	1 (privée)	Licence : 4 ans
	<i>Universités de cyber-enseignement</i>	Licence	17 (privées)	Licence : 4 ans (par crédits)
	<i>Universités d'entreprise</i>	Licence	3 (privées)	Licence : 4 ans KDB Financial University, LH Coporation University
Collèges universitaires	Instituts universitaires à finalités professionnelles	Diplôme professionnel	140 (9 publics, dont 2 nationaux et 131 privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans de cursus selon l'établissement
	Instituts universitaires à finalités industrielles (Polytechnic college)	Diplôme professionnel	12 (privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges de cyber-enseignement	Diplôme professionnel	2 (privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collège à distance	Diplôme professionnel	1 (privé)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Ecole spécialisée	Diplôme professionnel	1 (privé)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans
	Collèges d'entreprise	Diplôme professionnel	4 (privés)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans

⁸ <http://kess.kedi.re.kr>

	Collèges de spécialité (en arts)	Diplôme professionnel	3 (<i>privés</i>)	Diplôme professionnel : 2 ou 3 ans Etablissements autorisés par la loi sur l'éducation permanente
Ecoles supérieures (Graduate School)	Ecoles supérieures	Master, Doctorat	43 (<i>1 national et 42 privés</i>)	Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
	Ecoles supérieures affiliés à l'université	Master, Doctorat	1 157 (<i>229 nationaux, 9 publics et 919 privés</i>)	Master : 2 ans Doctorat : 3 ans
Autres écoles spécialisées hors de la tutelle du MOE (Centres de recherche et de formation, académies militaires, etc.)	Ecoles militaires	Licence, Master, Doctorat	3 académies militaires, 3 centres de formation d'officiers militaires, 1 école d'infirmiers militaires (AFNA) 1 université de la défense nationale	Licence : 4 ans, Master : 2 ans Doctorat : 3 ans Etablissements autorisés par le Ministère National de la Défense
	Ecole de police	Licence	NPA : 1 école de police	Licence : 4 ans